

## **2-3 - Décisions**

---



## **Mission de recensement des friches étendu à l'ensemble du territoire de la Normandie**

---

Partenariat avec la DREAL de Normandie

La préservation des espaces naturels et agricoles passe par une priorisation donnée par les collectivités, au renouvellement urbain avant de prévoir une extension. Cela passe notamment par le fait d'apprécier la capacité des friches à répondre aux besoins du territoire. Cette appréciation, généralement à mener à l'échelle intercommunale, rend nécessaire la bonne connaissance de ces sites pouvant constituer des fonciers potentiels, sinon des gisements de compensation environnementale.

Dans ce contexte, l'EPF Normandie conduit depuis 2012 des recensements de friches, ciblés en fonction des besoins exprimés. C'est ainsi que le Département de Seine-Maritime a sollicité l'Etablissement dans le cadre du programme Grande Seine 2015, puis le Pays Bresle-Yères pour favoriser la prise en compte de l'enjeu de renouvellement urbain dans son Scot, les services de l'Etat pour accompagner la démarche d'ateliers de territoires de la vallée de l'Andelle, et enfin l'Etat et la Région dans le cadre du Contrat de plan inter régional (CPIER) de la Vallée de la Seine.

Ces différentes démarches ont conduit à relever 780 friches sur les 420 communes concernées par ces différents recensements.

Du fait de l'importance croissante des enjeux de modération foncière, et en lien avec la perspective du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), la DREAL de Normandie souhaite accompagner et développer cette connaissance, dans la perspective de la création d'un observatoire des friches. Ce projet rend nécessaire le déploiement de la démarche de recensement sur l'ensemble des communes restant à couvrir en Normandie. Ce travail permettra notamment d'alimenter la plateforme cartographique nationale de partage des informations essentielles concernant les friches (<https://cartofriches.cerema.fr>).

Pour mener à bien ce recensement, l'Etat souhaite s'appuyer sur la méthodologie et les compétences de l'EPF pour disposer d'une couverture complète de la Normandie. Ce travail a été estimé à 5 années ETP, nécessitant un recrutement spécifique qui pourra être financé par un partenariat restant à constituer. Sur le besoin global de 250 000 €, les services déconcentrés de l'Etat ont sollicité auprès du Ministère de la Cohésion des Territoires une enveloppe de 150 000 €, qui doit permettre d'engager la première phase de cette démarche.

**Il est proposé d'autoriser M. le Directeur Général à signer, dans les conditions présentées ci-avant, la convention de partenariat avec les services de l'Etat permettant d'engager la finalisation du recensement des friches en Normandie.**